COMPTE-RENDU
CSAL DU 23/10/2025

Ce CSAL avait pour ordre du jour :
1. Approbation des procès-verbaux des CSAL des 24/04/2025 et 17/06/2025 (pour avis)
2. Données d'activité 2024 (pour information)
3. Bilan de la campagne déclarative 2025 (pour information)
4. Tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2024 (pour information)
5. Modification du règlement intérieur du SGC de Pont-de-Beauvoisin (pour avis)
6. Réaménagements sur le site de Bassens (pour avis)
7. GT expertise (pour information)
8. Questions diverses

En préambule nous avons lu notre liminaire (jointe à ce compte-rendu) qui portait au niveau national sur :
- l'austérité du possible budget 2026 en discussion et les futures 550 suppressions d'emplois en 2026 ;
- les choix gouvernementaux sur la réduction des dépenses et la recherche des recettes sur la fraude sociale plutôt que la fraude fiscale ;
- le manque de synthèse dans la communication sur la PSC au niveau local alors que lors du NRP, la direction locale avait su se déplacer ;
- le manque d'attractivité de la DGFIP conséquence des gels de point d'indice depuis 20 ans ;
et au niveau local sur :
- notre demande de FS (formation spécialisée) sur la réorganisation des bureaux à Bassens et notre participation aux GT (groupe de travail) suite à la réforme des PCE (pôle contrôle et expertise) ;
- la pauvreté des documents fournis pour les points 3. 4. 6. et questions diverses : absence d'analyse pour le TBVS, fourniture des plans sur demande ;

La directrice a répondu :
- sur la PSC : les webinaires proposés par Alan et GMF sont tout à fait satisfaisants, il n'y a d'ailleurs aucune inscription aux rendez-vous des 4 et 5/11 proposés par Alan et GMF à Chambéry ; par contre la RH a contacté l'ensemble des agents absents des bureaux pour longue maladie ; Nous avons quand même alerté que lors de nos tournées, nous commencions par évoquer le caractère obligatoire de l'inscription à Alan ce qui n'était pas encore assimilé par certains agents non adhérents à la Mgefi, ce qui pourrait entraîner un certain nombre de doubles cotisations en 2026 ; Il n'y aura donc pas de tournée de la direction locale comme cela avait été fait lors de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, pas les moyens ! (ni l'envie)
- refus de participation des OS (organisations syndicales) aux GT réservés aux agents ; accord sur la convocation d'une FS ;
- la fin du paiement par chèque : évolution nationale, en attente

1 – <u>Approbation du PV du CSAL des 24/04/2025 et 17/06/2025</u>

PV du CSAL du 24/04/2025 (CSAL emplois) : seul FO avait participé et vote pour.

PV du CSAL du 17/03/25 : adopté à l'unanimité.

2 – <u>Rapport d'activité 2024 de la DDFIP 73</u>

Ce rapport à destination des partenaires de la DDFIP comme la Préfecture est maintenant beaucoup plus fourni en chiffres et se veut finalement plus à destination des agents préparant un concours ou une sélection.

Nous avons noté en effet qu'il avait moins l'allure de la brochure touristique qu'avant (plus d'images de paysages savoyard) mais qu'il y avait toujours la volonté de démontrer que tout allait pour le mieux en Savoie, département au combien attractif, avec le plein emploi !

Toutefois, dès les 1ères pages, en lisant entre les lignes, les 21 vacances d'emplois sont clairement affichées ainsi que l'embauche de 67 contractuels formant plus de 10 % de l'effectif hors les 21 vacances. En cause le coût des loyers dans certaines communes. Il n'y aura pas de demande de prime de vie chère comme à Annecy ou Nice, la Savoie étant encore bien moins chère.

La DDFIP vante un PDME (plan de Mobilité Employeur sur toute la Savoie) sur toute la Savoie : et bien non, Grand Chambéry ne s'étend pas jusqu'à Bourg-Saint-Maurice ou Modane…

Le mauvais taux de décroché téléphonique objectif de notre DDFIP à résoudre y apparaît à 37 % pour 2024 (chiffre redescendu du national, objectif 2025 45 %). Pour 2025, la DDFIP aura un meilleur taux du fait de l'installation de la TOIP (téléphonie par le réseau internet) qui permet un comptage départemental et des stages sur la conduite des entretiens téléphoniques. Car l'enquête nationale a plusieurs critères pour évaluer ce taux : le décrochage avant la 10ème sonnerie, la manière de se présenter avec l'énoncé du service complet et le nom de l'agent, les annonces sur les répondeurs, la durée de communication etc. D'ici mars 2026, L'intégralité du département sera équipée sauf Montmélian et Bourg-Saint-Maurice. De même, tous les télétravailleurs en service de gestion qui doivent assurer de l'accueil téléphonique, doivent être équipés d'un téléphone portable : la demande doit se faire par le chef de service. Par ailleurs dès que la TOIP sera installée partout, il y a de grande chance que la Softphonie soit déployée (téléphonie par ordinateur) ce qui ôterait un coût important en termes de matériel téléphonique). La technique augmente plus vite que les budgets !

Nous nous sommes étonnés du mauvais taux de satisfaction des usagers professionnels par rapport aux usagers particuliers (75 % vs 91%) : cela est dû à un nombre de sondages bien moins important en usagers professionnels qui écrase moins les mécontents : d'ailleurs elle nous assure que les mécontents le sont à cause de cafouillages techniques et non sur la qualité de la réponse apportée.

Nous avons fait corriger quelques coquilles de chiffrages notamment le nombre d'actes du SPFE qui paraissait surévalué par rapport au contexte de baisse du marché immobilier ou bien encore plus étonnant un budget de 4,4 millions en affranchissement, il y avait un zéro de trop.

Le budget affranchissement reste le 2ème budget de la DDFIP après les loyers, du à l'affranchissement des titres pour le compte des collectivités mais cela devrait baisser dans les prochaines années.

La DDFIP se félicite par ailleurs des premières liquidation des taxes d'urbanisme, mais ne précise pas combien sont encore bloquées dans SURF.

3 – Bilan de la campagne déclarative 2025 (pour info)

Il y avait déjà eu un bilan au dernier CSAL du 17/06/25 qui ne concernait que la campagne déclarative, ici nous avions un paragraphe complet sur la campagne des avis.

Nous avons tout de même fait remarquer que la campagne des avis se terminait en décembre avec les derniers avis TH et que cela semblait un peu prématuré.

D'ailleurs les derniers chiffres du mois d'octobre montrent un taux de décroché téléphonique de +180 % en SDIF.

On retrouve les mêmes problématiques de comptage qu'au CSAL du 17/06/25, à savoir que St Jean et Albertville n'ayant pas la TOIP les chiffres ne sont pas forcément fiables comparé au SIP de Chambéry qui est équipé de la TOIP et enregistre une très grosse progression due certainement à un comptage enfin fiable. Du coup, difficile de comparer, les services ne bénéficiant pas de la même technologie. Toutefois la TOIP est prévue au 1er semestre 2026 et non au 2ème semestre 2025, on va espérer que ces délais vont être tenus !

On ne peut que se féliciter d'avoir enfin un retour sur ces campagnes qui constituent un moment fort du travail d'un très grand nombre d'agents de la DDFIP.

4 – TBVS 2024

Ce Tableau de Bord de Veille sociale est normalement une image du bien être au travail des agents de la DDFIP73 que l'on apprécie au travers de 7 critères : le nombre d'écrêtements des horaires variables et leur volume, le nombre de jours affectés au CET, le nombre d'arrêt maladie, le nombre de fiches RPS (risques psycho-sociaux), le taux de rotation des agents et le taux de télétravailleurs et des comparatifs avec les taux nationaux.

Nous avons appris que nous étions expérimentateurs pour le choix des critères du TBVS que nous avions choisis lors d'un CTL en 2018. Ces critères sont devenus obligatoires après la période Covid 2020-2021 pour laquelle il n'y a pas eu de TBVS.

La direction nous présentait donc ce jour le TBVS 2024 avec des comparatifs 2022 et 2023 (TBVS non produits pour ces années)

Les tableaux ont été présentés bruts, nous avons déploré le manque d'analyse que nous avions antérieurement à 2019.

Le Directeur du pôle PPR a déploré l'élaboration fastidieuse et manuelle en grande partie de ce TBVS ce qui explique son illisibilité.

Nous avons donc eu un commentaire en séance se résumant à : La DDFIP73 se félicite d'une baisse constante de tous les items sur les 3 années considérées, un nombre d'arrêt de courte durée restant stable et inférieur à la moyenne nationale, une baisse du nombre d'écrêtements d'horaires variables.

Sur ce dernier sujet, même si ce chiffre est en baisse il reste tout de même important, de l'ordre du volume horaire d'un agent. Au niveau national ce volume horaire correspond à 154 agents !

A contrario, le nombre de jours mis sur le CET augmente...

La DDFIP est attentive au cumul pour un agent d'un écrêtement trop important et d'un trop grand nombre de jours de congés mis sur un CET, qui pourrait constituer un échappatoire dans le travail : elle assure qu'il n'y a aucun cas en Savoie.

Le taux de télétravail de 59 % est inférieur au national qui est 73 %. Il paraît que les agents ne veulent pas télétravailler en Savoie. Nous avons plutôt des retours d'agents à qui certains chefs réduisent le nombre de jours de télétravail acordé.

Il n'y a eu que 3 fiches RPS en 2024. Le chef du pôle PPR ne compte que les incidents en interne. Les OS en ont décompté 4.

Nous avons demandé s'il était possible de requêter sur Sirhius le nombre de jours CET qui aurait été payés afin d'éventuellement constater la baisse de notre pouvoir d'achat : cela semble difficile voire impossible, à moins que cela ne donne trop de travail.

Le taux de couverture des emplois est de 85,26 %. Les 15 % restants constituent les postes vacants et les contractuels dont les données ne sont pas intégrées au TBVS…

La DDFIP s'est plaint de ne plus arriver à recruter de services civiques pour 2026 à cause de la mauvaise rémunération par rapport à de l'emploi en station, et afin de conclure ce point nous renvoie au CSAL emplois 2026.

5 – <u>Modification du règlement intérieur du SGC de Pont de Beauvoisin</u>

Il s'agissait d'une modification des horaires des plages fixes et variables.

Nous avons été étonnés de l'absence de tableau comportant la signature des agents comme c'était le cas dans les précédentes demandes.

Le chef du pôle PPR nous a donc expliqué qu'avant c'était n'importe quoi ! et que maintenant la demande était soumise à l'avis du CSAL et que seulement après les agents votaient et si la majorité était pour, on appliquait (et ça repasse en CSAL?).

Nous avons surtout été surpris de l'amplitude des horaires variables demandée 7h00 – 19h00 qui avait toujours été régulièrement demandée sur d'autres sites (notamment pour éviter de rentrer des horaires en cas d'épisodes caniculaires) et refusée au motif qu'on ne pouvait pas dépasser 11h30 d'amplitude horaire sur site selon le code du travail ou Sirhius ou ..., c'est flou.

Nous avons surtout appris à notre DDFIP, alors que le chef du pôle PPR niait, que sur un même site les amplitudes horaires pouvaient être différentes (un service de 7h à 18h30, l'autre de 7h30 à 19h) : ce qui lui pose dès lors un problème sécuritaire !

La demande ayant soulevé des problèmes de législation et de sécurité, le point est ajourné.

6 – <u>Réaménagement sur le site de Bassens</u>

Ce point présente succinctement le déménagement du PTGC (pôle topographique de gestion cadastrale) et de la BCR (brigade de contrôle et recherche) sur le site de Bassens et le regroupement du PRS (pôle de recouvrement spécialisé) actuellement sur 2 étages.

Nous avons donc demandé les plans de Bassens qui n'étaient pas du tout fournis.

Ce point est présenté comme une « restructuration » pour le PTGC, simple déménagement pour la BCR, toutefois rien n'est présenté en terme de garanties, pour la PRS (prime de restructuration de service) notamment.

Pour le PTGC, la DDFIP adjointe évoque une décision « prise à la volée » suite à un incident usager du PTGC sur le site de Barberaz au mois d'août.

Pour la BCR, il s'agit d'une réflexion construite sur le rapprochement des structures de contrôle fiscal.

Enfin, la DDFIP adjointe se félicite d'un ratio large sur Bassens pour intégrer tous les agents ! même ceux du SPFE ?

Par contre, il n'y a plus de sous ! L'installation se fera donc contrainte et forcée sans crédits.

Solidaires Finances Publiques a déploré cette décision très rapide sans réflexion préalable sur la saturation du parking, l'accueil physique que traite le PTGC et la BCR, l'installation des agents arrivants, l'impact sur le SIP et le SIE qui vont devoir faire de la place pour les collègues qui arrivent et surtout le manque de vision large avec la restructuration du PDCE au point 7.

Nous avons finalement réussi à obtenir une FS en 2026 à l'issue des GT expertise.

Le vote demandé était nébuleux : donner un avis sur le déménagement, le calendrier ?

La réponse apportée en instance fut que le principedu déménagement était acté, la Direction voulait un vote sur le principe des GT et du calendrier proposé.

Nous avons refusé de voter ce point qui semblait au stade 0 voire négatif de la réflexion.

7 – GT expertise

Par note du 15/05/2025, la DG a imposé une restructuration des PCE avec un éclatement en 3 pôles : expertise, programmation, contrôle.

Évidemment, la DDFIP ne nous avait pas fourni la note en document de travail.

Comme le point précédent, il faut aller vite, très vite : 4 groupes de travail doivent se tenir au mois de Novembre et décembre afin de retenir un scénario à la mi-janvier pour permettre aux agents qui voudraient éventuellement partir de faire une mutation nationale dont la date butoir est à la fin de la 3ème semaine de janvier.

Ces GT seront composés de l'intégralité du PDCE, de quelques représentants des SIE, BDV et Direction.

La restructuration se fera à effectif constant pour le 01/09/2026 avec un réajustement des emplois pour le CSAL emploi de l 'exercice 2027.

Il n'y a qu'une seule priorité identifiée pour l'instant, c'est le prélèvement d'1 emploi de A pour la DIRCOFI mais on ne sait pas encore sur quel site (Lyon, Chambéry, Aurillac...). Mais s'il n'y a aucun départ, 1 A restera en surnombre jusqu'à évaporation naturelle.

La DDFIP ne s'interdit rien et est ouverte à tout afin que le processus soit de la meilleure qualité possible et que l'affectation des agents soit la plus naturelle possible.

Sauf qu'il s'agit d'une restructuration et que pour certains les missions vont changer !

Solidaires Finances Publiques a demandé la possibilité pour les OS d'assister à ces GT, cela nous a été refusé.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan mouvement local des A au choix : Pour un premier mouvement, tout s'est merveilleusement bien passé pour la DDFIP73, les recruteurs ont enfin eu du choix ! Solidaires Finances Publiques a dénoncé :

* l'absence de cascades entre le mouvement interne et le mouvement externe

* le délai trop long entre les mails de refus de postes et l'affectation définitive pouvant entraîner un fort taux de stress

* enfin tous les postes vacants n'ont pas été proposés

Ce à quoi la DDFIP73 a répondu qu'il n'y aura jamais de cascades, cela rallongerait le mouvement, d'ailleurs qu'il n'y aurait qu'un seul mouvement local par an et non du fil de l'eau pour stabiliser les postes, qu'ils ont fait le choix de ne pas proposer les postes donnés au A stagiaires, mais que éventuellement ils réfléchissent à voir comment réduire le délai entre les mails de refus et la publication du mouvement mais ça paraît compliqué.

- Départ de l'homme à tout faire : au 01/12/25, tous les petits travaux effectués par Pascal sur tous les sites ne seront plus effectués. Un tableau excel sera tenu pour y recenser tous les travaux à faire afin d'optimiser une éventuelle tournée des agents du BLI ou bien la demande de devis à des entreprises extérieures, ou bien s'il s'agit d'un changement d'ampoule, l'agent disposant de l'habilitation électrique sur le site s'en chargera (il n'y a plus d'ampoules). Peut-être allons nous voir des stages pour l'habilitation plomberie fleurir ce printemps ? Le matériel de bricolage contenu dans le fourgon sera rapatrié au BLI et le fourgon restera à Bassens… Pour tous ces petits travaux la DG demande à ce que les DDFIP recrutent des contractuels et non plus des agents techniques.

- FDD : Solidaires Finances Publiques a demandé la réactualisation de la note avec quelques compléments notamment sur les garanties d'annulation de réservation en cas d'annulation de stages, les modalités de compensation du temps de trajet domicile-lieu de formation pour les départs du domicile avant 7h ou retour après 20h, les demandes d'autorisation d'utiliser un véhicule antérieures à la date de la mission…

Et que les notes soient accessibles sur le site local avec l'imprimé de compensation d'horaires. La DDFIP a rappelé que c'était aux chefs de service d'effectuer le contrôle de premier niveau, ce qu'ils ne savent pas tous bien faire (c'est pas nous qui l'avons dit).

- paiement des fluides du gardien concierge : il n'y a pas de compteur ni d'installation possible donc la DDFIP facture au trimestre au gardien concierge.

- congés de fin d'année : nous avions alerté la DDFIP adjointe que certains termes de son mail comme « si possible » et « privilégier la discussion » allait être interprété, cela n'a pas manqué. Certains chefs de service ont ressorti les 50 % de présence, d'autres ont obligé à une semaine sur deux, alors qu'il y avait eu discussion entre collègues avant qu'une présence significative était constatée et la continuité de l'accueil assurée les 26/12 et 02/01. Comment assurer une ambiance chaude dans les services pendant les fêtes !

- listes d'aptitude : les potentialités ne sont pas encore connues mais ne sauraient tarder.

- avenir de la Trésorerie Amendes : radieux, excellents résultats, le recrutement qui s'avérait vain depuis le 01/07/25 va enfin se faire pour le 01/01/26.

- recrutement de l'IDIV adjoint du PDCE en cours pour le 01/01/26 et par contre il n'y a pas eu de recrutement pour l'IDIV adjoint du SIP de Chambéry car la Savoie avait trop d'IDIV.

Ensuite la DDFIP nous a convié à une réunion informelle sur le comptage des emplois à la DGFIP.

Vos représentants : Patricia LACOTTE, Thierry SCHUTTERS, Aurélie GUIBAL, Sébastien HERLIN, Claudine PIERREL.